



La formation professionnelle chez les cadres

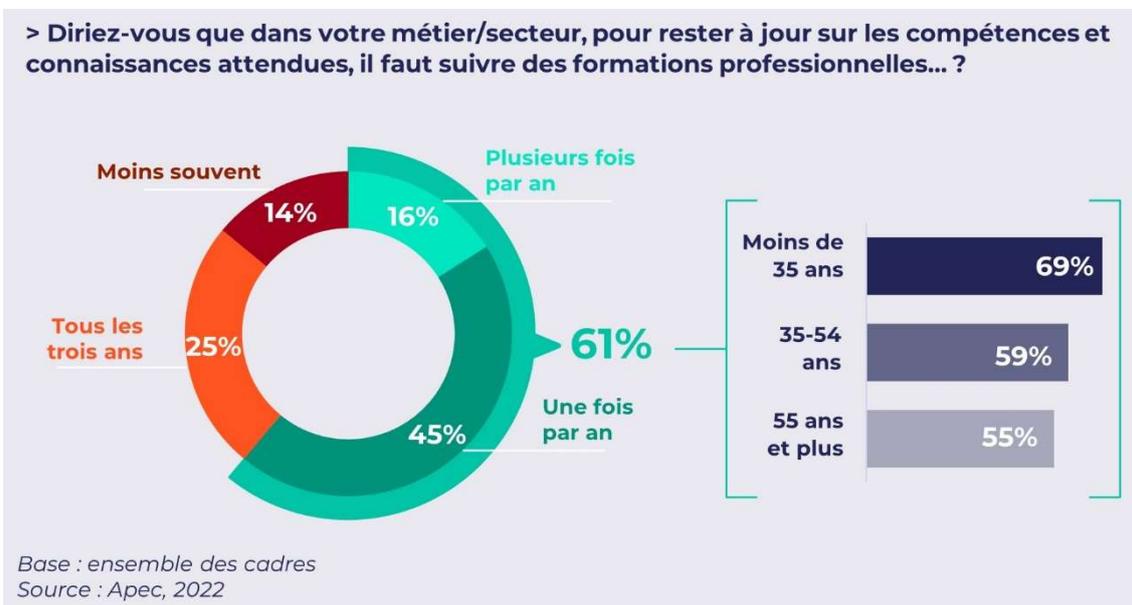
Un accès modéré qui ne suffit pas à répondre à l'impératif du développement de compétences en continu

Les transformations structurelles (numérique, écologique...) et les nouvelles réglementations accélèrent l'évolution du contenu des métiers cadres. Dans ce contexte, le développement de compétences des cadres est un levier clé de leur évolution professionnelle. Ce développement de compétences passe par la formation professionnelle mais pas seulement.

Le développement de compétences en continu, un incontournable pour les cadres

Les cadres expriment la nécessité de suivre régulièrement des formations professionnelles. Pour rester à jour sur les compétences attendues dans leur métier ou leur secteur d'activité, 61 % d'entre eux estiment nécessaire de suivre une formation au moins une fois par an. Cette attente est observée quelle que soit la catégorie d'âge, plus fortement parmi les cadres de moins de 35 ans (69 %) et aussi par une majorité des cadres de 55 ans et plus (55 %).

Une majorité des cadres jugent d'ailleurs la formation professionnelle indispensable pour gagner en expertise sur son cœur de métier, pour une éventuelle reconversion ou pour évoluer vers un métier proche du leur.



En outre, une large majorité des cadres jugent qu'il est facile d'identifier les compétences qu'ils devraient développer (71 %, et jusqu'à 79 % parmi les jeunes cadres). Et près de 3 cadres sur 4 participent activement au choix de leur sujet de formation, soit en autonomie complète ou en concertation avec leur manager.

Parmi les cadres ayant suivi une formation au cours des trois dernières années, les formations portant sur les compétences techniques à son métier ou secteur arrivent largement en tête des thématiques suivies (pour 73 % des cadres en ayant suivi une), devant celles sur les méthodes de travail (39 %), le management (37 %), ou encore le développement personnel (30 %).

Un accès modéré à la formation professionnelle, au détriment des seniors en particulier

Si une majorité des cadres estiment nécessaire de se former au moins une fois par an, seuls 40 % d'entre eux ont effectivement bénéficié d'une formation professionnelle au cours des trois dernières années.

Le suivi d'une formation varie fortement selon l'âge du cadre, son niveau de responsabilité et la taille de l'entreprise qui l'emploie. Alors que les jeunes cadres (46 %), les cadres en ETI/grandes entreprises (44 %) et les managers (46 %) sont plus nombreux que la moyenne à avoir suivi une formation au cours des trois dernières années, les cadres seniors (31 %) ou ceux exerçant au sein d'une TPE (30 %) en ont le moins bénéficié.



Si les cadres n'éprouvent pas de difficultés à identifier les compétences qu'ils devraient développer, il leur est moins aisé de trouver les organismes et les dispositifs de formation répondant à leurs besoins : 42 % des cadres éprouvent des difficultés à ce sujet, une proportion allant jusqu'à 47 % chez les cadres de plus de 35 ans.

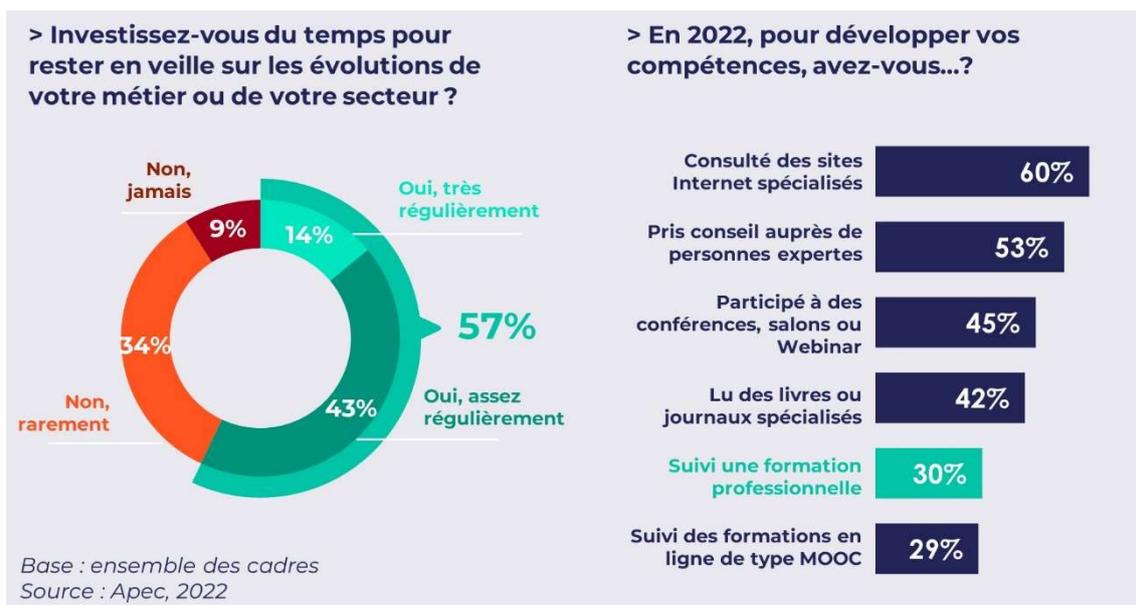
Aussi, les cadres identifient d'importantes marges de progression dans l'accompagnement qui leur est proposé et les services RH des entreprises pourraient y jouer un rôle majeur. Parmi les cadres dont l'entreprise dispose d'un service RH, une majorité (54 %) estime que les formations qui leur sont proposées ne répondent pas à leurs besoins. Et, près d'1 cadre sur 5 ne bénéficie d'aucune aide de la part de leur service RH pour trouver des formations.

Ces leviers de facilitation de l'accès à la formation concernent particulièrement les PME et les ETI/grandes entreprises. Dans les entreprises de 20 à 249 salarié.es, 57 % des cadres sont insatisfaits des formations qui leur sont proposées, dont 28 % qui ne bénéficient d'aucune aide à ce sujet. Les cadres en ETI/grandes entreprises sont moins nombreux à devoir sélectionner seuls leurs dispositifs de formation (14 %), mais ils se montrent aussi insatisfaits de l'accompagnement de leur service RH (52 %). Les TPE disposent quant à elles de moins de marges de progression à ce sujet, 42 % des cadres en TPE ne bénéficiant pas d'un service RH.

Des cadres actifs pour développer leurs compétences, au-delà de la formation professionnelle

Au-delà de la formation professionnelle, et vraisemblablement parce qu'elle ne répond pas toujours à leurs attentes, les cadres déploient d'autres stratégies pour développer leurs compétences. Ainsi, près de 6 cadres sur 10 déclarent investir régulièrement du temps pour rester en veille sur les évolutions de leur métier ou de leur secteur.

Cela passe avant tout par la consultation de sites Internet spécialisés ou d'échanges avec des personnes expertes, des actions qu'une majorité de cadres déclarent avoir réalisées en 2022 (respectivement 60 % et 53 %). Près de la moitié des cadres ont également participé à des conférences, salons ou webinaires pour développer leurs compétences (45 %), et près de 3 sur 10 déclarent avoir suivi des formations en ligne de type MOOC, qui demandent un investissement en temps plus conséquent.



Dans le détail, les jeunes cadres se montrent plus enclins que leurs aînés à consulter des sites spécialisés (67 %, contre 58 % chez les cadres seniors) ou à prendre conseil auprès d'expert.es (61 %, versus 44 %). Les cadres managers sont quant à eux plus nombreux que les non-managers à échanger avec des expert.es, à participer à des conférences ou webinaires, ou à suivre des MOOC.

Méthodologie

Les analyses présentées dans ce document s'appuient sur les résultats d'une enquête menée par l'Apec en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 cadres du secteur privé.

ISSN 2681-2827 (Collection Trajectoires)

Cette étude a été réalisée par la direction données et études (DDE) de l'Apec.

Directeur de la DDE : Pierre Lamblin.
Responsables du pôle études : Emmanuel Kahn, Gaël Bouron. Équipe projet : Thomas Simon, Cendrine Mouline



Toutes les études de l'Apec sont disponibles gratuitement sur le site www.corporate.apec.fr > Nos études



Suivez l'actualité de l'observatoire de l'emploi cadre de l'Apec sur Twitter : @Apec_Etudes

CENTRE DE RELATIONS CLIENTS

0 809 361 212 Service gratuits + prix d'un appel

*prix d'un appel local

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 19H (France métropolitaine)

© Apec. Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des Cadres, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une oeuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.